

Réf: Dossier N° : 16732

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « DKM ELECTRICITE GENERALE » en abrégé «DKM.EG »

Siège social : ABIDJAN - KOUMASSI FELIX HOUPHOUET BOIGNY,
01 BP 2197 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 08 Septembre 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « DKM ELECTRICITE GENERALE » en abrégé «DKM.EG ».

Objet: Electricité générale, climatisation, froid, maintenance, service après vente et divers ; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - KOUMASSI FELIX HOUPHOUET BOIGNY, 01 BP 2197 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur DIAKITE ALASSANE.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20931 du 08/09/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7759 du 08/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

